

recherche et ces connaissances s'avéreront un outil d'une valeur inestimable dans l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et feront en sorte que les activités de l'UNESCO soient menées en temps opportun et de manière prospective.

Dans le même esprit, l'UNESCO doit centrer ses activités, de façon à offrir leadership et direction plutôt que de simplement mettre en œuvre une série de projets de développement de petite envergure. Ainsi doit-elle chercher à fonder des partenariats actifs et à collaborer avec d'autres organisations qui ont l'expérience requise pour mettre en application des projets dans les régions, les sous-régions et les pays.

En sa qualité d'organisation en amont avec un mandat éthique, l'UNESCO a toujours su établir de nouveaux paramètres pour guider le débat international et le dialogue interculturel sur une myriade de questions touchant l'éducation, les sciences, la culture et la communication. Nous espérons sincèrement que le document 33 C/5 maintiendra cette tradition.